



SIAO 11

Service Intégré d'Accueil et d'Orientation de l'Aude

Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale SIAO11





➤ PRÉSENTATION DU DISPOSITIF SIAO 11	page 3 à 6
▪ Les missions du SIAO	page 3
▪ Le fonctionnement du SIAO	page 4
▪ Cartographie des établissements proposant hébergement/logement adapté	page 5
▪ Tableau de recensement des dispositifs	page 6
➤ SIAO URGENCE	page 8 à 18
▪ Informations sur les CHU et Accueil de jour	page 8
○ CHU – AUA	page 9
○ CHU – PSL Groupe SOS Solidarités / SOLIHA	page 10
○ Accueil de jour – AUA	page 11
○ Accueil de jour – PSL Groupe SOS Solidarités	page 12
○ CHU spécialisé HUF – AUA / SOLIHA	page 13
○ CHU spécialisé HUFPPN – Groupe SOS Solidarités	page 14
○ Fiche navette – saisie HUF/HUFPPN	page 15
○ HUDC – FAOL	page 16
○ RHJ – FAOL	page 17
➤ SIAO INSERTION : CHRS/CHS	page 18 à 22
▪ Informations sur les CHRS /CHS	page 19
○ CHRS – AUA	page 20
○ CHRS – ADAFF	page 21 - 22
➤ SIAO INSERTION : LOGEMENT ADAPTÉ	page 23 à 33
▪ Pension de Famille – ADAFF	page 24 – 25
▪ Pension de Famille – CDC Habitat / ADOMA	page 26
▪ Pension de Famille – Emmaüs Lespinassière	page 27
▪ IML – SOLIHA	page 28
▪ IML – ADAFF	page 29
▪ IML – PSL Groupe SOS Solidarités	page 30
▪ ALT 1 – CCAS Narbonne	page 31
▪ ATR – AIA	page 32
▪ ATR – Intermède	page 33
➤ MESURE D'ACCOMPAGNEMENT	page 34 à 35
▪ AVDL – ADAFF	page 34
▪ ASLL – SOLIHA / ADAFF / UDAF	page 35
▪ AGIR – Groupe SOS Solidarités / OFII	page 36
▪ Equipe Mobile Santé Précarité	pages 37
➤ ETABLISSEMENTS AVEC PLACES D'HEBERGEMENT – HORS SIAO	page 38 à 49
▪ Résidence Habitat Jeunes – FAOL	page 39-40
▪ Dispositif d'hébergement pour les demandeurs d'asile	page 41-45
○ HUDA - FAOL	page 41
○ CADA - FAOL / France Terre d'Asile	page 42-43
○ CADA - SOLIHA	page 44
○ CPH – FAOL	page 45
▪ Appartements de Coordination Thérapeutique – Groupe SOS Solidarités	page 46
▪ Lits Halte Soins Santé – Groupe SOS Solidarités	page 47
▪ Lits d'Accueil Médicalisée - Groupe SOS Solidarités	page 48
➤ SIGLES	page 49– 50



PRÉSENTATION DU DISPOSITIF SIAO

En novembre 2009 fut initiée une nouvelle stratégie de prise en charge des personnes sans-abri ou mal logées : la Refondation du secteur de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion. La finalité de cette politique publique était de favoriser l'accès au logement pour tous les ménages. Un logement pérenne, de droit commun, adapté avec un accompagnement social chaque fois que nécessaire.

Les Services intégrés de l'accueil et de l'orientation (SIAO), définis par la circulaire du 8 avril 2010, constituent un élément structurant du service public de l'hébergement et de l'accès au logement, qui repose sur trois principes cardinaux :

- La continuité de la prise en charge des personnes
- L'égalité face au service rendu
- L'adaptabilité des prestations aux besoins des personnes

Outil clé de la Refondation, ce nouveau service a pour objet, sous l'autorité du Préfet, de devenir une plateforme unique et intégrée d'accueil, d'évaluation et d'orientation afin de favoriser la transition de l'urgence vers l'insertion et le logement ordinaire. Il doit permettre d'éviter les ruptures de prise en charge des usagers et apporter une réponse adaptée et continue en fonction des besoins des demandeurs.

I. LES MISSIONS DU SIAO

Les missions assignées aux SIAO sont les suivantes :

- **Organiser et centraliser sur le territoire départemental**, l'ensemble des demandes de prise en charge de personnes ou de ménages privés de chez soi ou risquant de l'être
- **Mobiliser, pour répondre à ces demandes, l'ensemble de l'offre** qu'elle soit « d'urgence » ou « d'insertion » (comprenant les structures d'hébergement et de logement accompagné), ainsi que les dispositifs permettant chaque fois que cela est possible un accès direct au logement
- **Garantir la continuité de la prise en charge et la continuité des parcours** des personnes, en organisant notamment la fonction de référent personnel
- **Organiser la coopération et le travail partenarial entre les acteurs**, pour améliorer la connaissance réciproque et proposer les outils nécessaires à cette collaboration
- **Participer à la constitution d'observatoires locaux**, afin de mieux évaluer les besoins et les réponses apportées

La loi ALUR de Mars 2014, consacre l'existence des SIAO au plan législatif (ils n'avaient jusqu'alors qu'une existence par circulaire) et leur donne un cadre visant une unité sur les territoires. Cette reconnaissance législative donne au SIAO toute sa légitimité, renforce son effectivité pour qu'il devienne l'instance de coordination départementale incontournable en matière d'hébergement et d'accès au logement des personnes sans domicile. Les missions et le cadre d'intervention du SIAO sont dorénavant inscrits dans le code de l'action sociale et des familles. (Art. L345-2 du CASF). La loi ALUR réaffirme le principe d'un SIAO unique par département compétent pour toutes les demandes d'hébergement et pose l'intégration du 115 dans le service.



II. FONCTIONNEMENT DU SIAO DANS L'AUDE

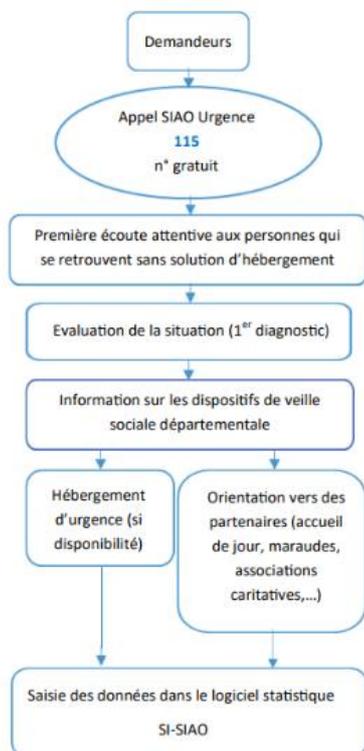
Coordonnées : SIAO Urgence **115** (ouvert 24h/24h, 7j/7j)

SIAO Insertion **04.68.10.05.98** / insertion@siao11.fr

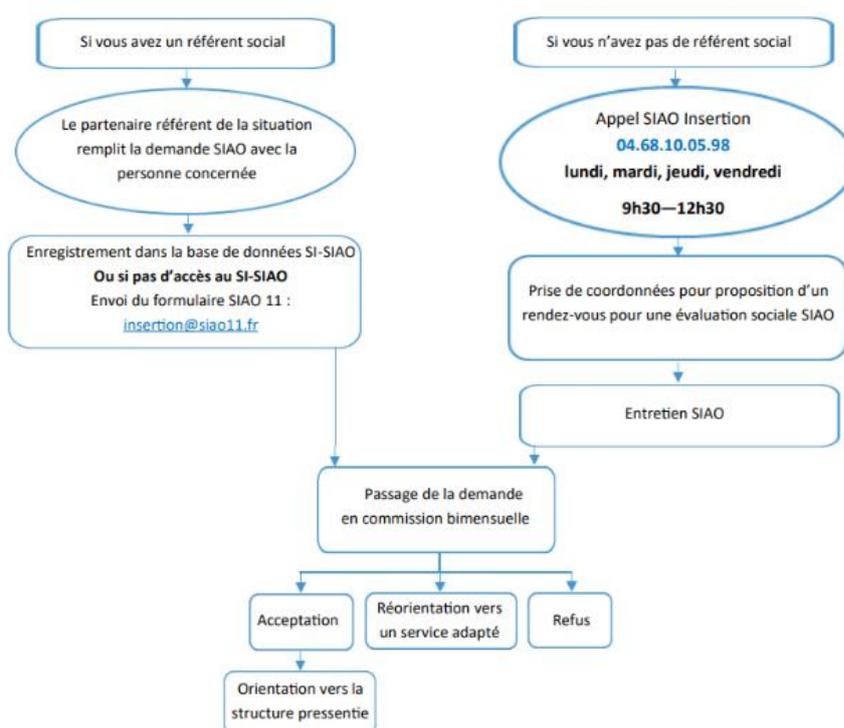
SIAO Secrétariat **06.24.18.09.40** / secretariat@siao11.fr

La plateforme d'accueil téléphonique du SIAO Insertion est ouverte le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h30 à 12h30.

Traitement d'une demande
d'hébergement d'urgence : demande de mise à
l'abri



Traitement d'une demande
d'hébergement d'insertion : CHR, CHS et
en logement adapté : Pension de Famille, Intermédiation Locative, Appartement thérapeutique relais, ...



SI-SIAO : Logiciel validé par la CNIL

Cartographie des établissements proposant de l'hébergement/logement adapté dans l'Aude

(Financement État)

Castelnaudary

Centre Hébergement :

- CHRS
- RHJ U
- CHU

Logement adapté :

- Pension de Famille
- RHJ
- IML
- Appartements Thérapeutiques Relais
- HUDA

Limoux

Centre Hébergement :

- CHU
- HUF
- RHJ U
- CHRS

Logement adapté :

- Pension de Famille
- RHJ
- IML
- Appartements Thérapeutiques Relais
- CADA

Trèbes

Logement adapté :

- HUDA
- LHSS

Carcassonne

Centre Hébergement :

- CHU
- HUF
- HUFPPN
- HUDC
- RHJ U
- CHS
- CHRS

Logement adapté :

- Pension de Famille
- RHJ
- IML
- Appartements Thérapeutiques Relais
- Appartements de Coordination Thérapeutique
- HUDA, CADA, CPH

Narbonne

Centre Hébergement :

- CHU
- HUF
- CHRS

Logement adapté :

- Pension de Famille
- IML
- Appartements Thérapeutiques Relais
- CADA
- ALT 1 Classique

Lagrasse

Logement adapté :

- CADA

Lézignan-Corbières

Logement adapté :

- IML

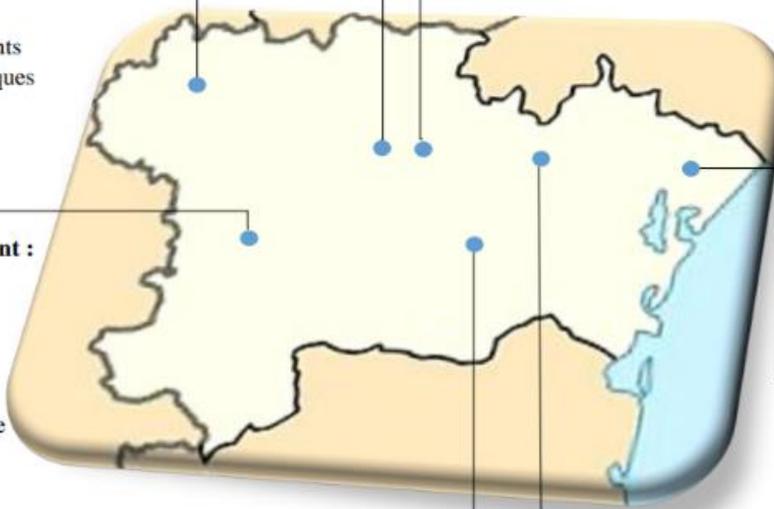




Tableau de recensement des dispositifs dans l'Aude

Dispositifs/ Villes		CARCASSONNE	NARBONNE	LIMOUX	CASTELNAUDARY	AUTRES	
Urgence	Accueil de jour	AUA	AUA	AUA	Groupe SOS Solidarités		
	CHU	AUA	AUA	AUA	Groupe SOS Solidarités		
		SOLIHA	SOLIHA				
	HUF	AUA	AUA	SOLIHA	AUA		SOLIHA
			SOLIHA				
	HUFPPN	Groupe SOS Solidarités					
	HUDC	FAOL					
	RHJ	FAOL		FAOL	FAOL		
Nuitées hôtels	AUA	AUA	AUA	AUA			
CHRS	Collectif	AUA					
	Regroupé	ADAFF	ADAFF	AUA	ADAFF		
	Appartement	AUA	AUA	AUA	ADAFF		
ADAFF		ADAFF					
CHS		AUA					
Pension de Famille		ADAFF	ADAFF	ADAFF	ADAFF		
			ADOMA				
RHJ		FAOL		FAOL	FAOL		
IML		SOLIHA	SOLIHA	SOLIHA	SOLIHA	SOLIHA	
	Groupe SOS Solidarités	ADAFF	Groupe SOS Solidarités		Groupe SOS Solidarités		
CADA		FAOL	FAOL	France Terre d'Asile		FAOL	
			SOLIHA				
HUDA		FAOL			FAOL	FAOL	
CPH		FAOL					
ALT 1 Classique			CCAS				
Appartements Thérapeutiques Relais		AIA11	AIA11	Groupe SOS Solidarités /Intermède	Groupe SOS Solidarités/ Intermède		
Appartements de Coordination Thérapeutique		Groupe SOS Solidarités	Groupe SOS Solidarités			Groupe SOS Solidarités	
Lits Halte Soins Santé						Groupe SOS Solidarités	



SIAO URGENCE



INFORMATIONS SUR LES CENTRES D'HÉBERGEMENT D'URGENCE (CHU) ET LES ACCUEILS DE JOUR

Missions CHU : Ces centres sont destinés à apporter des solutions immédiates et de courte durée à des demandes urgentes en offrant des prestations de première nécessité (abri de nuit, couvert, hygiène...) à des personnes sans-abri ou brutalement confrontées à une absence de logement. L'hébergement en CHU se fait sans conditions réglementaires de ressources. Il s'agit d'un accueil « inconditionnel » c'est-à-dire sans sélection des publics accueillis, et sans condition de régularité de séjour. Au-delà de la mise à l'abri, les CHU peuvent aussi proposer une évaluation de la situation des personnes et une orientation vers des structures d'insertion adaptées.

Publics : Hommes et femmes en situation d'errance, femmes victimes de violences intrafamiliales, familles, sortant de prison, d'institution, d'hôpital psychiatrique, jeunes sortant d'institution, sans domicile fixe qui souhaitent se mettre à l'abri durant les périodes froides ou en cas de problèmes de santé, demandeurs d'asile déboutés...

Modalité d'admission : Orientation SIAO Urgence : appel téléphonique sur le numéro gratuit 115, orientation **en fonction des places disponibles**, sans réservation possible. Le 115 a à sa disposition la possibilité de déclencher des nuitées d'hôtel en cas de situation d'urgence.

Missions de l'accueil de jour : Premier maillon du réseau de resocialisation, son but est d'accueillir, écouter, reconforter, orienter, proposer des services pratiques (collation, douche, machines à laver, ...), permettre d'identifier des espaces, de se réappropriier le « sens » de la citoyenneté. L'accueil de jour est un lieu d'accueil inconditionnel, anonyme et gratuit, visant à répondre aux besoins élémentaires de la vie et à permettre l'accès aux droits fondamentaux.



CHU (collectifs et logements diffus) Aude Urgence Accueil

Directeur : Jérôme BARCELO

Président : Jacky GUILLAUME

Modalités d'admission : SIAO Urgence : 115

CARCASSONNE

19 rue Joseph Poux, 11000 CARCASSONNE / administratif 04.68.47.70.40 / éducatif 04.68.47.14.20

Coordinatrice technique : Anne CAPDEQUI

Éducatrice spécialisée coordinatrice Urgence : Gabrielle CIVRAY 06.03.97.78.23

Places : Collectif mixte : 4 places (dans des situations exceptionnelles l'association met parfois à disposition des places en sur occupation à l'aide de lits pliants)

Accès aux personnes à mobilité réduite : 2 places (avec aide au franchissement du seuil)

Chiens : 2 niches sont mises à disposition

Appartements CHU : 18 places

LIMOUX

Maison de l'Amitié, 9 Impasse de l'Amitié, 11300 LIMOUX / 04.28.70.80.55

Coordinatrice technique : Anne CAPDEQUI

Éducateur spécialisé coordinateur Limoux : Jean-Sébastien JALBEAUD

Places : Collectif mixte : 16 places d'urgence (dans des situations exceptionnelles l'association met parfois à disposition des places en sur occupation à l'aide de lits pliants)

Accès aux personnes à mobilité réduite : toutes les chambres sont adaptées

Chiens : 4 des chambres donnent accès à une niche

NARBONNE

Maison de l'Amitié, avenue de Gruissan, 11100 NARBONNE / 04.68.90.70.04

Cadre de coordination : Rodolphe POTTIEZ

Places : Collectif mixte : 20 places CHU (dans des situations exceptionnelles, l'association met parfois à disposition des places en sur occupation à l'aide de lits pliants)

Accès aux personnes à mobilité réduite : une chambre au rez-de-chaussée

Chiens : chenil de 6 places

Appartements CHU : 13 places



CHU (logements diffus)

Plateforme Sociale du Lauragais – Groupe SOS Solidarités

60 rue du général Paul ROLLET, 11400 CASTELNAUDARY / 04.48.59.00.00

Directeur régional : Jean-Christophe CATUSSE

Directeur : Alain LABROUSSE

Coordonnatrice de service : Magali VIE

Composition de l'équipe : Travailleurs sociaux, accueillants, agent administratif et agent technique

Places : Appartements en diffus en cohabitation (du T3 au T5) : 34 sur Castelnaudary et 6 sur Carcassonne

Les Animaux sont acceptés après validation de la direction sous certaines conditions : Vaccins à jour, traitement antiparasitaire à jour, être identifié par puce électronique (ou tatouage) au fichier national d'identification des carnivores domestiques (Icad). Pour les propriétaires de chiens catégorisés, ils doivent impérativement posséder un permis de détention. Le comportement de l'animal ne doit pas être incompatible avec la vie en communauté. L'animal devra rester dans la chambre de l'usager.

Modalités d'admission : SIAO Urgence : 115

Public : le service d'Hébergement d'Urgence accueille prioritairement, sur orientation du 115, les femmes victimes de violences et les familles avec enfants.

Missions : Le service d'Hébergement d'Urgence accueille en appartement collectif toute personne nécessitant une mise à l'abri immédiate. L'objectif est de stabiliser puis orienter la personne accueillie vers un lieu d'hébergement ou un logement pérenne et adapté (logement autonome, IML, CHRS, pension de famille, etc...).

Les horaires d'ouvertures des bureaux sont du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 12h45 à 17h45 sauf le mardi 12h45 à 17

CHU (semi-collectif et logements diffus)

SOLIHA Méditerranée

45 avenue de Provence, 11100 Narbonne / 04.68.11.97.87

Directeur Général : Pierre CASTERAS

Directeur adjoint SOLIHA : Christophe Josien

Coordnatrice : Léna Venture

Téléphone : 07.71.55.73.51

Modalités d'admission : SIAO Urgence : 115

Places : Semi-collectif mixte : 19 places à Narbonne (cuisine collective, chambre avec SDB et WC, chiens non acceptés). Appartements en diffus : 1 T4 à Carcassonne (animaux acceptés)



Accueil de jour : Aude Urgence Accueil

Directeur : Jérôme BARCELO

Président : Jacky GUILLAUME

Coordinatrice technique : Anne CAPDEQUI

Éducatrice spécialisée coordinatrice Urgence : Gabrielle CIVRAY 06.03.97.78.23

Modalités d'admission : les lieux d'accueil de jour sont ouverts aux personnes sans-abris à la seule condition du respect du règlement, c'est-à-dire un comportement ni agressif, ni violent et l'interdiction d'entrée d'armes, de drogues ou d'alcool.

CARCASSONNE

La Patte d'Oie, 1 av. des berges de l'Aude, 11000 CARCASSONNE / 04.28.70.81.21

Les heures d'ouverture sont :

- Hors période hivernale : du lundi au vendredi de 9h15 à 11h45 et de 14h30 à 17h15 (fermeture les jours fériés).
- En période hivernale : du lundi au vendredi de 9h15 à 11h45 et de 14h30 à 17h15. Jours fériés et week-end de 14h30 à 17h15.

L'accueil est composé d'une salle avec des tables et des chaises, les personnes ont accès aux sanitaires (douches, toilettes), une laverie, deux ordinateurs, accès internet, jeux, bibliothèque, et peuvent prendre une collation.

Des éducateurs sont également présents afin d'aider dans les démarches administratives, accès aux droits, orientations vers les partenaires... La domiciliation postale du lundi au vendredi de 14h30 à 17h15.

LIMOUX

Maison de l'Amitié, 9 Impasse de l'Amitié, 11300 LIMOUX / 04.28.70.80.55

L'accueil de jour est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 17h00 (fermeture les jours fériés sauf en période hivernale). En période hivernale, l'accueil fonctionne également le week-end. L'accueil est composé d'une salle avec des tables à manger et un coin salon avec canapés, les personnes ont accès aux sanitaires (douches, toilettes), une laverie, deux ordinateurs, accès internet, salle télévision, bibliothèque, et peuvent prendre une collation.

Des éducateurs sont également présents afin d'aider dans les démarches administratives, accès aux droits, service de domiciliation (agrément à 60 dom).

NARBONNE

Maison de l'Amitié, avenue de Gruissan, 11100 NARBONNE / 04.68.90.70.04

L'accueil de jour est ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 (fermeture jours fériés sauf en période hivernale). En période hivernale, l'accueil fonctionne également le week-end et jours fériés de 9h30 à 11h30 et de 14h45 à 17h30. L'accueil de jour est composé d'une salle avec des tables et des chaises, les personnes ont accès aux sanitaires (douches, toilettes), une laverie, un ordinateur, accès internet, bibliothèque, et peuvent prendre une collation.

Des éducateurs sont également présents afin d'aider dans les démarches administratives, accès aux droits, service de domiciliation (agrément à 120 dom).



Accueil de jour

Plateforme Sociale du Lauragais – Groupe SOS Solidarités

60 rue du général Paul ROLLET, 11400 CASTELNAUDARY / 04.48.59.00.02

Directeur régional : Jean-Christophe CATUSSE

Directeur : Alain LABROUSSE

Coordonnatrice de service : Magali VIE

Composition de l'équipe : Travailleurs sociaux, accueillants, agent administratif et agent technique

Animaux acceptés dans la cour uniquement

Accès PMR avec sanitaires PMR à disposition

Les heures d'ouvertures de l'accueil de jour sont :

- Lundi de 9h15 à 15h00
- Mardi de 12h45 à 17h00
- Mercredi à vendredi de 9h15 à 17h00
- Samedi de 9h00 à 12h00

Les horaires d'ouvertures des bureaux sont du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 12h45 à 17h30 sauf le mardi 12h45 à 17h30. (Bureau Tel / 04.48.59.00.00)

L'accueil de jour permet à toute personne en situation de précarité d'avoir accès en journée à des services de premières nécessités : accueil individualisé, collation et café, douche, laverie, bagagerie...

Des travailleurs sociaux sont également présents afin d'aider dans les démarches administratives et/ou d'accès aux droits. Un ordinateur est également disponible à l'accueil, sur lequel un accompagnement peut être réalisé.



CHU Spécialisé : HUF (Hébergement d'Urgence Femmes)

Publics : Le dispositif est réservé à des femmes avec ou sans enfant(s) en situation de vulnérabilité, et en priorité les victimes de violences conjugales et/ou familiales nécessitant une mise à l'abri immédiate par absence de logement ou besoin d'éloignement du logement conjugal/familial.

Public non concerné : Femme enceinte, ou avec enfant(s) de moins de 3 ans (responsabilité Conseil Départemental).

Modalités d'admission : Orientation SIAO Urgence : appel téléphonique sur le numéro gratuit 115 pour une mise à l'abri immédiate via l'hôtel en fonction de la situation, puis pour une entrée en HUF (le SIAO étudiera la demande). Pour une entrée directe sans passage hôtel, une fiche navette (ci-après) est dédiée à l'instruction de la demande et est à renvoyer sur l'adresse : secretariat@siao11.fr

Aude Urgence Accueil

Directeur : Jérôme BARCELO

Président : Jacky GUILLAUME

Coordinatrice technique : Anne CAPDEQUI

Éducatrice spécialisée coordinatrice Urgence Carcassonne : Gabrielle CIVRAY 06.03.97.78.23

CARCASSONNE : 04.28.70.80.57

Places : 15 places en logements diffus (du T1 au T4)

LIMOUX : 04.28.70.80.55

5 places en logements diffus (T2 et T4)

Cadre de coordination : Rodolphe POTTIEZ

NARBONNE : 04.28.70.80.59

Places : 15 places en logements diffus (du T1 au T4)

SOLIHA Méditerranée

Directeur Général : Pierre CASTERAS

Directeur adjoint SOLIHA : Christophe Josien

Coordinatrice : Léna Venture

Téléphone : 07.71.55.73.51

NARBONNE :

Places : 10 places en logements diffus, certaines en cohabitation (du studio au T3)



CHU Spécialisé : Les Lucines

HUFPPN (Hébergement d'Urgence Femmes Pré Post Natalité)

Groupe SOS Solidarités

49 rue Coste REBOULH, 11000 CARCASSONNE / Tel référent : 07.85.79.81.48

Directeur régional : Jean-Christophe CATUSSE

Directeur : Alain LABROUSSE

Coordonnatrice de service : Magali VIE

Composition de l'équipe : Travailleurs sociaux, accueillants, agent administratif et agent technique

Mesures : 6 sur Carcassonne uniquement, en appartement diffus en cohabitation (T4)

Les Animaux sont acceptés après validation de la direction sous certaines conditions : Vaccins à jour, traitement antiparasitaire à jour, être identifié par puce électronique (ou tatouage) au fichier national d'identification des carnivores domestiques (Icad). Pour les propriétaires de chiens catégorisés, ils doivent impérativement posséder un permis de détention. Le comportement de l'animal ne doit pas être incompatible avec la vie en communauté. L'animal devra rester dans la chambre de l'utilisateur.

Pas d'accès PMR mais un logement en RDC

Publics : le service d'Hébergement d'Urgence spécialisé accueille les femmes enceinte ou avec enfants de moins de 3 ans, avec possibilité d'accueillir l'ensemble du ménage (fratrie, conjoint).

Modalités d'admission : Orientation SIAO Urgence – envoi du formulaire de demande HUF-HUFPPN par les partenaires prescripteurs, à renvoyer à secretariat@siao11.fr

Missions : Le service d'Hébergement d'Urgence spécialisé accueille en appartement en cohabitation toute femme enceinte ou avec nourrisson, nécessitant une mise à l'abri immédiate. L'objectif est de stabiliser puis orienter les personnes accueillies vers un lieu d'hébergement ou un logement pérenne et adapté (logement autonome, IML, CHRS, pension de famille, etc...). L'accompagnement comprend un suivi maternité, ainsi qu'un travail sur le lien enfant-famille.



FICHE NAVETTE SIAO – SAISIE HUF/HUFPPN

Secrétariat SIAO : 06 24 18 09 40

Fiche à retourner à : secretariat@siao11.fr

HUF - places gérées par SOLIHA et Aude Urgence Accueil en logement diffus départemental :

Le dispositif est réservé à des femmes seules ou avec enfant(s) (au moins un enfant de + de 3 ans) en situation de vulnérabilité, et en priorité les victimes de violences conjugales et/ou familiales (accueil possible pour des hommes victimes de violences conjugales).

HUFPPN - places gérées par le Groupe SOS Solidarités en logement cohabitation à Carcassonne :

Le dispositif accueil des femmes enceinte et/ou avec au moins un enfant de moins de 3 ans (possibilité accueil conjoint + fratrie). Pas d'accueil avec animaux possible.

PRESCRIPTEUR

NOM/Prénom :

Structure :

Coordonnées (tél, mail) :

IDENTITÉ

NOM complet :

Date de naissance :

Prénom :

Tél/mail :

Hébergement actuel :

Ressources : RSA ARE/ASS AAH Revenu salarié Autres Montant :

E N F A N T S	Nom	Prénom	Sexe	Date de naissance	Situation (à charge, droit de visite ou d'hébergement, garde alternée, ...)

Véhicule : Oui Non

Ville(s) souhaité(es) en HUF : Carcassonne Narbonne Limoux Coursan Saint Marcel/Aude
Pour rappel l'HUPPN est uniquement sur Carcassonne et en cohabitation.

Quartier à éviter : _____

Le ménage accepterait-il une orientation en hébergement d'urgence généraliste en l'absence de places

HUF-PPN : Oui Non

Si, oui : Carcassonne Narbonne Castelnaudary (cohabitation)
 Collectif (sans enfant) Cohabitation Diffus

ÉVALUATION SOCIALE



HUDC : Hébergement d'Urgence de Droit Commun FAOL – Ligue de l'Enseignement Aude

51 Avenue Jules Verne - BP 2005, 11000 CARCASSONNE / 09.63.67.34.63 / hudc@ligue11.org

Cheffe de service HUDC : Eva BONHOMME

Composition de l'équipe : 3 Travailleurs sociaux (CESF, ME)

Places : 93 - Hébergement en diffus et occasionnellement cohabitation via 21 appartements (du studio au T5) à Carcassonne et Trèbes.

Public : Couple et famille sans logement en situation de grande précarité.

Missions de l'HUDC : Accueillir, héberger et domicilier. Ce dispositif est destiné à apporter des solutions immédiates à des demandes urgentes en offrant des prestations de première nécessité (mise à l'abri, colis alimentaire, hygiène...) à des ménages sans-abri ou brutalement confrontés à une absence de logement. L'hébergement se fait sans conditions réglementaires de ressources.

Il s'agit d'un accueil « inconditionnel » c'est-à-dire sans sélection des publics accueillis, et sans condition de régularité de séjour. Au-delà de la mise à l'abri, les travailleurs sociaux peuvent, après évaluation, accompagner les personnes dans des démarches d'insertion (ouverture/rétablissement des droits *AME, PUMA, CSS, CAF*, régularisation du droit au séjour, recherche de logement...) ou proposer une orientation vers des structures d'insertion adaptées.

Modalité d'admission : Orientation SIAO Urgence : appel téléphonique sur le numéro gratuit 115, orientation en fonction des places disponibles, sans réservation possible.

Signature d'un contrat de séjour, versement d'une caution (échéancier possible).

Versement d'une participation à l'hébergement : 10% des revenus (personnes ayant des revenus supérieurs ou égaux au RSA).



PLACES URGENCE RHJ

FAOL - Ligue de l'Enseignement de l'Aude

Places : 4 places à Carcassonne
1 place à Castelnaudary
1 place à Limoux

Missions : Les places d'urgence permettent une mise à l'abri de jeunes sans solution d'hébergement et avec un projet d'insertion professionnel. Le contrat est signé pour une durée d'un mois (renouvelable si la personne est en attente d'attribution d'une place en RHJ). Les personnes accueillies n'ont pas de participation financière à payer durant cette période.

Public : Les places sont destinées à des jeunes (âgés de 16 à 25 ans) plus fragiles que le public habituel. Le principe de mixité est entretenu dans les Résidences Habitat Jeunes, de ce fait, l'environnement des occupants des places d'urgence est très favorable à une amélioration de leur situation. Ils sont encadrés par des travailleurs sociaux et ils sont plongés dans une atmosphère bénéfique à l'insertion professionnelle. L'accueil en place d'urgence est généralement vécu comme un tremplin vers un logement plus durable s'inscrivant dans le parcours résidentiel Habitat Jeunes. Les ressources ne sont pas une obligation au moment de la demande.

Modalité d'admission : Orientation SIAO Urgence : appel téléphonique sur le numéro gratuit 115, orientation en fonction des places disponibles.

Les orientations sont faites par le 115. Les accueils sont possibles du lundi au jeudi. Le résident doit ensuite se plier au règlement intérieur de la résidence.



SIAO

INSERTION

-

CHRS/CHS



INFORMATIONS SUR LES CENTRES D'HEBERGEMENT ET DE REINSERTION SOCIALE (CHRS) ET CENTRES D'HEBERGEMENT ET DE STABILISATION (CHS)

Missions des CHRS : Ces centres offrent aux personnes (isolées ou en famille) connaissant de graves difficultés d'ordre économique et social, un hébergement transitoire ainsi qu'une prise en charge socio-éducative individualisée et globale (hébergement, accès aux droits : citoyenneté, insertion professionnelle, logement, culture...). L'objectif est d'aider les personnes à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale.

Missions des CHS : Ce type de dispositif vise avant tout un public très désocialisé, parfois à la rue depuis plusieurs années et souvent en rupture avec les structures classiques. Il propose un accompagnement social qui doit permettre aux personnes éloignées de l'insertion, de se soigner, de se stabiliser et de favoriser leur orientation ultérieure vers des structures adaptées à leur situation.

Public accueilli : Ce sont des personnes sans hébergement ou mal logées, sans ressources pour la plupart avec des problématiques sociales (demandeur d'emploi, santé, justice, endettement, ...) en rupture ou sans véritable lien social ou familial pour soutien. Le public est mixte, majoritairement isolé, en couple avec ou sans enfant(s), et les demandeurs doivent obligatoirement être majeurs. Ces publics peuvent avoir fait l'objet de maltraitements, présenter des carences (affectives, éducatives, ...), des problématiques récurrentes d'alcoolisme et de toxicomanie, de souffrances psychiques, ou plus généralement des difficultés à s'insérer dans la société.

Modalité d'admission : Orientation SIAO Insertion

Dispositifs des CHRS : Il existe dans l'Aude au moins 3 moyens permettant d'héberger les personnes admises en CHRS selon leur profil (typologie du ménage, autonomie...)

- Le CHRS en collectif : personnes isolées, en couple, sans enfant. Hébergement dans des chambres doubles avec sanitaire, salle d'eau et placards individuels (pour le CHRS de Carcassonne). Les pièces de vie (salon, cuisine) sont en commun, et la prise des repas également. Présence de professionnels 24h/24, 7j/7.
- Le CHRS en regroupé : personnes isolées, en couple avec ou sans enfant. Hébergement en logement équipé et meublé, dans un bâtiment dédié aux logements CHRS. Présence éducative la journée du lundi au samedi (astreinte téléphonique 24h/24, 7j/7).
- Le CHRS en diffus : personnes isolées, en couple, avec ou sans enfant. Hébergement dans des appartements équipés et meublés en ville. Présence éducative la journée du lundi au samedi (astreinte téléphonique 24h/24, 7j/7).



CHRS : AUDE URGENCE ACCUEIL

Directeur : Jérôme BARCELO

Président : Jacky GUILLAUME

CARCASSONNE

19 rue Joseph Poux, 11000 CARCASSONNE / administratif 04.68.47.70.40 / éducatif 04.68.47.14.20

Coordinatrice technique : Anne CAPDEQUI

Éducatrice spécialisée coordinatrice insertion : Céda SAÏDI

Composition de l'équipe : DEES, DEME, maîtresse de maison, agents d'accueil, moniteurs adjoints d'animation, surveillants de nuit, agents techniques

Deux places sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, avec la possibilité d'accueillir 2 chiens.

Places : Collectif : 3 places CHS / 11 places CHRS

Diffus : 19 places, du T1 au T4

LIMOUX

Maison de l'Amitié 9 Impasse de l'Amitié, 11300 LIMOUX / 04.28.70.80.55

Coordinatrice technique : Anne CAPDEQUI

Éducateur spécialisé coordinateur : Jean-Sébastien JALBEAUD

Composition de l'équipe : DEES, DEME, maîtresse de maison, agents d'accueil, surveillants de nuit

Places : Regroupé : 6 places, du studio au T1

Diffus : 3 places, T1 et T2

NARBONNE

Maison de l'Amitié, Avenue de Gruissan, 111000 NARBONNE / 04.28.70.80.59

Cadre de coordination : Rodolphe POTTIEZ

Composition de l'équipe : DEES

Places : Diffus : 17 places, du T1 au T4



CHRS : ADAFF

Les Prestations d'accompagnement socioéducatif du CHRS ADAFF se déclinent sous la forme :

- D'un accompagnement socio-éducatif individualisé : accompagnement physique dans les démarches et dans l'apprentissage de l'autonomie, entretiens éducatifs (construction projet de vie et d'insertion, développement et renforcement des compétences sociales et personnelles, ...),
- D'actions collectives : réunions d'expression, ateliers de socialisation, ateliers thématiques (nutrition, loisirs, culture, détente, ...)
- D'Ateliers d'Adaptation à la Vie Active (AVA) : mise en activité rémunérée dans un objectif de redynamisation et valorisation des compétences sociales

L'accompagnement est un accompagnement socioéducatif global et personnalisé :

- Global : il vise l'accès aux droits administratifs, l'accès à la vie autonome, l'accès à la nutrition et à l'alimentation, la prévention et l'accès à la santé, l'accès à l'emploi, l'accès au logement, le soutien à la parentalité, l'accès à la vie sociale, la culture et la citoyenneté.
- Intensif : accompagnement quotidien du fait d'une présence et d'une disponibilité éducative renforcée.
- Pluridisciplinaire : accompagnement dispensé par une équipe pluridisciplinaire en interne (éducateur spécialisé, CESF, Moniteur éducateur, encadrant technique, psychologue) et en réseau (professionnels de la santé, spécialistes emploi, travailleurs sociaux, ...).

Cet accompagnement est dispensé quel que soit les modalités d'hébergement proposé.

CARCASSONNE

272 avenue du Général Leclerc 11000 CARCASSONNE / 04.68.72.33.88

Directrice : Céline CALVAYRAC calvayrac.celine@adaff.fr

Cheffe de service : Marie-Pierre GARZONE garzone.m-pierre@adaff.fr

Composition de l'équipe : Equipe pluridisciplinaire de travailleurs sociaux qualifiés, veille de nuit

Places : Regroupé : 12 places, du studio au T3

Diffus : 18 places, du studio au T3

CASTELNAUDARY

62 Avenue Monseigneur de Langle, 11400 CASTELNAUDARY / 04.68.23.25.16

Cheffe de service : Marie-Pierre GARZONE

Composition de l'équipe : Equipe pluridisciplinaire de travailleurs sociaux qualifiés, veille de nuit

Places : Regroupé : 7 places, du studio au T3

Diffus : 6 places, du studio au T3



NARBONNE

Accueil : 9 Bd Maréchal Joffre, 11100 NARBONNE

Adresse postale : 14 rue ancienne porte de Perpignan, 11100 NARBONNE / 04.68.42.14.99

Cheffe de service : Emmanuelle CARRASCO

Composition de l'équipe : Equipe pluridisciplinaire de travailleurs sociaux qualifiés, veille de nuit

Places : Regroupé : 13 places, du studio au T3

Diffus : 11 places, du studio au T3



SIAO INSERTION - LOGEMENT ADAPTÉ



PENSION DE FAMILLE _ ADAFF

Directrice : Céline Calvayrac calvayrac.celine@adaff.fr

Chef de service : Margaux VASSEUR mailto:vasseur.margaux@adaff.fr vasseur.margaux@adaff.fr

Coordinatrice : CORREZE Emilie correze.emilie@adaff.fr

Composition de l'équipe sur chaque site : Équipe pluridisciplinaire de professionnels qualifiés dans le secteur social ou de l'animation, dénommés « hôtes ».

Missions des pensions de famille : un logement avec une vie collective

La pension de famille est un lieu de vie destiné à l'accueil, sans condition de durée, de personnes dont la situation sociale et psychologique rend difficile l'accès à un logement ordinaire. La pension de famille propose des logements abordables offrant un chez soi dans un cadre combinant logements individuels et espaces collectifs, ce qui permet aux personnes logées d'être chez elle sans être isolées. La convivialité, l'intégration dans l'environnement social, le lien et les échanges entre résidents sont favorisés par le biais d'animations collectives. La vie collective est animée et régulée par une équipe d'hôtes qui met tout en œuvre pour valoriser la dimension collective au service de chacun. Le fonctionnement des pensions de famille de l'ADAFF a pour objectif d'inscrire les personnes dans des processus de socialisation, le groupe étant l'appui de cette démarche.

Modalité d'admission : les orientations sont faites par le SIAO, après information des logements vacants ou susceptibles de l'être et examen préalable en commission "logement adapté".

Public accueilli : Mixité du public : adultes isolés, hommes, femmes et familles avec enfants en difficultés sociales et économiques.

« Personnes au faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde, et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire. Les pensions de famille s'adressent de manière privilégiée aux personnes fréquentant ou ayant fréquenté de façon répétitive les structures d'hébergement provisoire et qui ne relèvent pas de structures d'insertion de type CHRS ni d'un logement autonome ».

Partenariat : Le travail en partenariat est un incontournable pendant le séjour du résident ce qui garantit à la fois un accompagnement de qualité pour la personne et une sécurité pour le bon fonctionnement du groupe. Le résident bénéficie de toutes les prestations de droit commun assurées par les professionnels compétents, principalement dans les domaines de la vie quotidienne, de la santé, de la sécurité, l'accès aux droits, l'insertion sociale et professionnelle.

Statut des occupants : Le résident signe un règlement de fonctionnement qui détermine les règles de vie collective ainsi qu'un contrat de résidence qui fixe les droits et obligations du gestionnaire et du résident. Les personnes doivent en outre s'acquitter d'une redevance mensuelle qui comprend le loyer (ouvrant droit aux APL foyer), les charges récupérables et les frais liés aux prestations diverses.

Cadre de vie :

- **Des appartements individuels** : Tous les logements sont équipés de kitchenettes, d'une salle de bain, d'un interphone, de placards de rangement. Les logements ne sont pas meublés. Des logements sont entièrement adaptés aux personnes à mobilité réduite.
- **Des lieux collectifs** : Une cuisine/salle à manger - cœur de vie de la maison - Un salon bibliothèque /espace TV, une laverie, des espaces extérieurs.
- **Des activités de groupe** : elles visent à restaurer les liens sociaux entre pairs et vers l'extérieur, 3 d'entre elles sont obligatoires : la réunion hebdomadaire des résidents, l'atelier cuisine (course, préparation et prise du repas en commun, nettoyage) ainsi que l'entretien des parties communes (effectué selon un roulement entre résident). D'autres activités sont initiées : jardinage, bricolage, nutrition, jeux de société, gym douce, ...



CARCASSONNE

Pension de famille 36 rue pierre de Coubertin, 11000 CARCASSONNE / 04.68.47.83.04

Places : Semi-collectif : 25 appartements : du studio au T2

Semi-diffus : 5 studios

Diffus : 2 studios

Total : 32 places

CASTELNAUDARY

« Bel Ostal », 10 rue Melvin JONES 11400 CASTELNAUDARY / 04.68.23.91.29

Places : Semi-collectif : 12 appartements : du T1 au T3

Diffus : 6 studios /T2

Total : 20 places

Accès aux personnes à mobilité réduite : 6 logements en rez-de-chaussée dont 1 logement adapté

LIMOUX

20 rue Casimir Lacroux, 11300 LIMOUX / 04.68.74.46.80

Places : Semi-collectif : 16 appartements : du T1 au T2

Diffus : 1 studio

Total : 20 places

Accès aux personnes à mobilité réduite : 3 logements en rez-de-chaussée

NARBONNE

20/22 enclos St Vincent, 11100 NARBONNE / 04.68.42.03.33

Places : Semi-collectif : 17 appartements : du studio au T3

Diffus : 3 studios

Total : 23 places



PENSION DE FAMILLE - CDC HABITAT / ADOMA

Marcéro 32 Rue Francis Marcéro, 11100 NARBONNE / 04.68.46.17.03

Sémard 39 Avenue Pierre Semard, 11100 NARBONNE / 04.68.32.97.18

Responsable : Roufaïda HANNACHI

Composition de l'équipe : 1 intervenante sociale, 2 agents d'accueil et de service et 1 technicien d'entretien et de maintenance

Permanences/accueils : Lundi au vendredi, de 10h à 13h, les après-midis sur RDV

Nombre de places et description des pensions de famille :

Pension de famille Marcéro : 18 logements dont 3 logements PMR

Type de logement	Nombre	Tarif (redevance*)
T1 de 18 à 22 m ²	15	442,32 €
T1 bis de 28 à 30 m ²	3	520,03 €

Pension de famille Sémard : 22 logements dont 3 logements PMR

Type de logement	Nombre	Tarif (redevance*)
T1 de 17 m ²	1	387,81€
T1 de 18 à 22 m ²	19	495,34 €
T1 bis de 28 à 30 m ²	2	560,84 €

* *Redevance* : loyer + charges à la date du 1^{er} janvier 2023

Les logements sont éligibles à l'APL. A titre indicatif, le résiduel loyer pour un bénéficiaire du RSA est de l'ordre de 90€ sur un T1. Les redevances sont toutes charges comprises. Les logements sont meublés et disposent de : kitchenette, salle de bain, lit, placard, table avec chaises, meuble d'angle et/ou bibliothèque.

Un service blanchisserie est mis à disposition des résidents deux fois /mois (changement de draps).

Les locaux comportent également des espaces collectifs, avec une présence de l'équipe du lundi au vendredi.

Public : la pension de famille s'adresse essentiellement aux personnes seules, hommes ou femmes, en situation d'isolement ou de grande exclusion. Elle combine offres en logement individuel et espaces collectifs. Elle est axée sur la convivialité et l'intégration des résidents dans leur environnement local et les dispositifs de droit commun. Ces résidents disposent de ressources suffisantes pour s'acquitter du reste à payer du montant de la redevance et des charges liées à la vie quotidienne. Leurs ressources ne dépassent pas les plafonds PLAI.

Missions :

Régulation et animation de la vie de la pension de famille

Soutien des résidents dans les gestes du quotidien

Stabilisation des personnes dans un habitat durable

Organisation de la vie collective et facilitation des liens entre les résidents

Rupture de l'isolement, création de liens sociaux

Intégration dans l'environnement et ouverture sur l'extérieur

Soutien du projet individuel de la personne accueillie et lien avec les référents

Modalité d'admission : les orientations sont faites par le SIAO et examen préalable en commission "logement adapté". L'attribution définitive du logement est validée par Adoma après entretien avec le demandeur, signature du contrat de résidence et acceptation du règlement intérieur.

Divers : Un téléphone d'urgence est disponible 24h/24 et 7 jours sur 7 sur chaque site pour contacter les secours. Une astreinte technique est joignable les soirs et les WE. Les animaux ne sont pas acceptés.



PENSION DE FAMILLE _ Emmaüs Lespinassière

Maison Emmaüs – Le Village, 11160 LESPINASSIERE

04.30.34.56.51

contact@emmaus-lespinassiere.org

Président : Clément ENJALBERT

Directeur : Laurent MARICIC

Coordinatrice : Valériane MARISCAL

Composition de l'équipe : un directeur, une coordinatrice, 1 CIP, 1 encadrant technique, une chargée de vie communautaire, vie culturelle et activités sportives

Conventions : DISP de Toulouse, SPIP 11, DDETSPP (PF & ACI).

Cadre de Vie :

La vie quotidienne des résidents est en premier lieu rythmée par le travail. L'activité principale est le maraîchage biologique (contrat à durée déterminée d'insertion). Cette activité support permet de reprendre contact avec la nature, la terre et l'extérieur. Il est également proposé des activités en lien avec le bâtiment et la cuisine ainsi qu'un atelier de production de ganivelles. Ces activités permettent de valoriser et de développer des compétences et des savoir-faire. Elle est également rythmée par la remise à jour des situations administratives de chacun et par l'accompagnement socio-professionnel proposé par la structure, lequel prend tout son sens pour des personnes en rupture avec le droit commun et éloignées du marché de l'emploi. Les activités proposées (sport, visites culturelles, sorties, concerts, projection débats...) permettent enfin une ouverture au monde rendue nécessaire après des années passées en prison. La vie communautaire proposée, riche et exigeante, permet de renouer des liens sociaux.

Statut des occupants : Les personnes accueillies sont résidents et salariées en CDDI de la structure, sous écrou, et bénéficient d'une mesure de placement extérieur.

Missions : La pension de famille d'Emmaüs Lespinassière est un lieu unique en Occitanie, expérimentale puisque qu'elle est à la fois un lieu de vie, un lieu de travail et un lieu d'accompagnement. Les résidents-salariés y sont accueillis en aménagement de peine (sous le régime judiciaire du placement extérieur), pour y finir leur peine de prison. Cette structure est un sas entre le « dedans » et le « dehors », un lieu d'apprentissage et de réapprentissage, un espace de rencontres et de partage.

Il offre à ses résidents la possibilité de se reconstruire après une longue période d'incarcération.

L'accompagnement se veut global et constructif. Les résidents détiennent la clé de leur chambre et l'intimité y est strictement respectée. Un loyer mensuel ainsi qu'une pension sont demandés à chaque résident.

Modalité d'admission : Orientation par les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) des établissements pénitentiaires de la DISP de Toulouse, recrutement par les permanents de la structure, décision finale d'entrée validée par la juridiction d'application des peines compétente.



INTERMEDIATION LOCATIVE (IML) _ SOLIHA

« Classique, Expulsion, Justice, Psy, Réfugié, SAS, Ukraine »

Directeur Général : Pierre CASTERAS

Directeur adjoint SOLIHA : Christophe Josien

Coordinatrice : Elina Fernandez

Téléphone : 06.36.12.17.13

Places : Logement en diffus du studio au T4 (IML Classique/SAS, IML Justice, IML Expulsion, IML Santé mentale, IML Réfugié et IML public déplacé ukrainien) à Carcassonne, Narbonne, Limoux et Castelnaudary

Public : Le public est orienté par la commission DALO, la commission SIAO ou les services de justice. Ce sont des personnes sans-abris, mal logées, ou hébergées, en situation de précarité cumulant souvent des problématiques d'ordre économique et social (dettes, isolement, avec des fragilités psychiques, des problématiques addictives, sortant de prison...), mais avec assez d'autonomie et de stabilité pour investir un logement. Les personnes doivent obligatoirement avoir des ressources.

Spécificités :

- IML Justice : personne sous-main de justice, avec un suivi SPIP
- IML Expulsion : personne pour laquelle une procédure d'expulsion est en cours, avec ouverture sur le dispositif à compter du commandement de payer
- IML Psy : personnes stabilisées atteintes de troubles psychiques et/ou psychiatriques, suivi par le secteur 4 (USSAP) ou le secteur 5 (Clinique Sainte Thérèse), en adhésion avec le soin.
- IML Classique : personnes sortantes d'un parcours de vie dans la rue, d'habitat précaire, de centres d'hébergement, de logements indécents, sur-occupés ou d'hébergement chez des tiers.
- IML Réfugié : personnes statutaires « réfugié ou en protection subsidiaire », sortantes d'HUDA, CADA, ...
- IML SAS : personne en attente de logement social, personnes relevant d'un étayage social de faible intensité, personnes en phase de transition dans le parcours résidentiel (stagiaire professionnel, saisonnier...).
- IML Ukraine : Le dispositif est réservé aux personnes déplacés Ukrainiennes avec ou sans enfant(s), bénéficiant de l'APS.

Missions : Le logement est loué par SOLIHA et sous loué à une personne, un ménage. Ce dispositif a pour objectif de permettre aux personnes en situation de précarité d'accéder à un logement. Le service d'IML propose un logement temporaire et un accompagnement spécifique à ces familles (stabilisation, budget, santé, emploi, administratif...). La mission principale est de favoriser l'accès à un logement pérenne et autonome par le biais d'un projet relogement, d'activer le contingent préfectoral ainsi que les bailleurs sociaux présents à la CL3P. La durée de prise en charge ne peut excéder 18 mois, avec pour finalité la sécurisation du parcours résidentiel par l'accès à un logement autonome et pérenne.

Modalité d'admission : Orientation SIAO logement adapté



INTERMEDIATION LOCATIVE (IML) _ ADAFF

Service d'accompagnement en faveur de l'inclusion Sociale :

12 quai de Lorraine, 11100 NARBONNE / 07.86.09.25.96

Directrice : Céline CALVAYRAC

Cadre référent du service : Delphine MESTRE mestre.delphine@adaff.fr

Composition de l'équipe : 1 travailleur(se) social(e) qualifié(e)

Places : 5 logements - du studio au T2 - situés à Narbonne

Public : Le public se compose d'homme(s) et de femme(s) isolé(es) ou en couple, sans enfant, avec des ressources, sans domicile fixe nécessitant un accompagnement soutenu.

Missions : Le parc locatif social ne peut répondre seul aux besoins de logements des ménages en difficulté ; le programme d'IML, inscrit au plan pauvreté précarité a pour objet de développer une offre nouvelle de logements à partir du parc privé pour des ménages inscrits dans un parcours d'insertion et pour lesquels il convient de proposer une alternative à l'hébergement et faciliter leur accès au logement de droit commun par un accompagnement adapté.

L'offre de logements sociaux sur l'agglomération Narbonnaise est tendue, des dispositifs existent en matière d'hébergement et de logement adapté mais l'accompagnement et le relogement des personnes sans domicile fixe requiert un accompagnement adapté aux rythmes et étapes singulières dans les parcours et processus d'insertion très variables en fonction des difficultés rencontrées.

Ce dispositif représente une aide aux sans-abri, consistant à louer des logements dans le parc privé à des associations qui les sous-louent temporairement à des personnes en difficulté afin de préparer, favoriser l'accès au logement autonome.

Modalité d'admission : Orientation SIAO logement adapté



INTERMEDIATION LOCATIVE (IML)

Plateforme Sociale du Lauragais – Groupe SOS Solidarités

60 rue du général Paul ROLLET, 11400 CASTELNAUDARY / 04.48.59.00.00

Directeur régional : Jean-Christophe CATUSSE

Directeur : Alain LABROUSSE

Coordonnatrice de service : Laurie FEVRE

Composition de l'équipe : Travailleurs sociaux, accueillants, agent administratif et agent technique

Places : 35 logements (du studio au T4) : 10 appartements à Castelnaudary, 22 appartements à Carcassonne et 3 sur Narbonne.

Public : Le public sont des personnes sans-abris, mal logées, ou hébergées, en situation de précarité cumulant souvent des problématiques d'ordre économique et social (dettes, isolement, avec des fragilités psychiques, des problématiques addictives, sortant de prison...), mais avec assez d'autonomie et de stabilité pour investir un logement. Les personnes doivent obligatoirement avoir des ressources.

Missions : Ce dispositif a pour objectif de permettre aux personnes en situation de précarité d'accéder à un logement. Le service d'IML classique propose un logement temporaire et un accompagnement spécifique à ces familles (stabilisation, budget, santé, emploi, administratif...). La mission principale est de favoriser l'accès à un logement pérenne et autonome par le biais d'un projet relogement, d'activer le contingent préfectoral ainsi que les bailleurs sociaux présents à la CL3P. La durée de prise en charge ne peut excéder 18 mois, avec pour finalité la sécurisation du parcours résidentiel par l'accès à un logement autonome et pérenne.

Modalité d'admission : Orientation SIAO logement adapté



ALT 1 _ CCAS Narbonne

29 rue Mazzini, 11100 NARBONNE / 04.68.90.30.70 / ccas@mairie-narbonne.fr

Président : Bertrand MALQUIER

Chef de service : Rémy KAMMERER

Places : 1 studio/ 1 T1/ 1 T2/ 1 T5

Modalité d'admission places SIAO : Orientation SIAO logement adapté. (Le CCAS se réserve le droit d'admettre directement, sans passage par SIAO, des situations relevant de situation d'urgence et correspondant à ses missions dans le dispositif d'astreinte d'aide aux sinistrés et du Plan Communal de Sauvegarde).

Publics : Les logements temporaires sont réservés en priorité pour les personnes relevant du territoire de Narbonne et son agglomération.

- Personnes vulnérables où les situations nécessitent une protection au titre de l'enfance, la famille (sauf les femmes enceintes plus de sept mois et les ménages ayant un ou plusieurs enfants moins de trois ans), l'âge, le handicap ;
- Personnes subissant des violences conjugales ;
- Personnes en attente d'une place en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), en logement adapté (intermédiation locative ou pension de famille) sur le secteur de Narbonne ou en logement autonome parc social.

Missions : Favoriser l'accès à un logement temporaire, dit de transition, pour les personnes vulnérables, en attente d'un logement ou d'une place en logement adapté ou en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale. Les contrats d'hébergements sont établis de façon hebdomadaire, renouvelable par le CCAS. La durée d'occupation des logements ne peut excéder six mois, sauf cas exceptionnels.



APPARTEMENTS THERAPEUTIQUES RELAIS

ALT 1

AIA/USSAP

46 rue Pierre Germain, 11000 CARCASSONNE / 04.68.11.92.92

41 Avenue Anatole France, 111000 NARBONNE / 04.68.42.58.58

Directeur : Elian REVEL

Composition de l'équipe : Educateur spécialisé, psychologue, infirmier, médecin, assistante sociale

Places SIAO : 2 logements à Carcassonne _ 1 studio et 1 T2

Places : 1 logements en accès direct par l'institution sur Carcassonne

Publics : Il se compose d'hommes et femmes isolé(e)s, sans enfant, rencontrant une problématique d'addiction, vis-à-vis de substances psychoactives licites ou illicites. Les personnes accueillies souffrent souvent de pathologies associées, aggravées par une précarité sociale et économique. Les appartements thérapeutiques intègrent des personnes qui sont dans des démarches de soins et ont connu un parcours de sevrage ou de contrôle de la consommation, et qui souhaitent le maintenir.

Missions : L'appartement thérapeutique relais est une mise à disposition d'un hébergement dans le cadre d'un projet de soins, avec une durée maximum de 24 mois. Chaque personne est accompagnée par un éducateur référent. Le suivi est médico-psycho-socio-éducatif et permet pour chaque résident, après consolidation du soin, de mettre en place un parcours visant à l'autonomisation et à l'insertion dans la vie sociétale.

Modalité d'admission places SIAO : Orientation SIAO logement adapté

Une lettre de motivation est demandée en plus du dossier SIAO pour que la personne exprime sa demande et son projet en ALT. La demande est alors étudiée et si le projet semble en adéquation avec l'appartement thérapeutique relais, la personne est reçue par une commission composée d'un psychologue, d'un éducateur et d'une assistante sociale.

Modalités d'admission places non SIAO : Les personnes en demande sont majoritairement accompagnées par un travailleur social ou suivi dans une structure (postcure, cure, ...). Ceux-ci doivent se mettre en contact avec la structure afin de récupérer un dossier à compléter, composé de trois volets : un rapport social, un rapport médical, ainsi qu'une lettre de motivation. La demande est alors étudiée et si le projet semble en adéquation avec l'appartement thérapeutique relais, la personne est reçue par une commission composée d'un psychologue, d'un éducateur et d'une assistante sociale.



APPARTEMENTS THERAPEUTIQUES RELAIS CSAPA Intermède - Groupe SOS Solidarités

12 avenue André Chénier, 11300 LIMOUX

Tel : 04.68.31.05.99/ fax : 04.68.31.03.56

intermede@GROUPE-SOS.ORG

25 avenue Paul Riquet, 11400 CASTELNAUDARY

Tel : 04.68.94.74.15/ fax : 09.71.70.10.40

intermede.castel@groupe-sos.org

Directeur : Jean-Christophe CATUSSE

Directrice adjointe : Sara GODEMAN

Chef de service : Kamel SAIDI

Composition de l'équipe : Travailleurs sociaux, psychologues, médecins, infirmiers, agent technique, agent d'accueil, agent de bureau

Places SIAO : 2 logements sur la ville de Castelnaudary - T2

Places : 10 logements du studio au T3 en accès direct par l'établissement à Limoux (2 places) et Castelnaudary (8 places). La durée de prise en charge est de 6 mois reconductible une fois.

Publics : Le public se compose d'hommes et femmes isolé(e)s, avec ou sans enfant, célibataire ou en couple, rencontrant une problématique d'addiction, que ce soit vis-à-vis de l'alcool ou de substances psychoactives licites ou illicites. Les personnes accueillies souffrent souvent de pathologies associées, aggravées par une précarité économique. Les appartements thérapeutiques intègrent des personnes qui sont dans des démarches de soins et ont connu un parcours de sevrage ou de contrôle de la consommation et qui souhaitent le maintenir. Possibilité d'accueil avec chiens.

Missions : L'appartement thérapeutique relais est une mise à disposition temporaire d'un hébergement dans le cadre d'un projet de continuité de soins et d'Insertion. La durée est de 6 mois, renouvelable jusqu'à 24 mois. L'accompagnement global est assuré par une équipe pluridisciplinaire et est défini dans le projet personnalisé.

Modalité d'admission places SIAO : Orientation SIAO logement adapté

Modalité d'admission places non SIAO : Un dossier d'admission est à renseigner. Celui est accompagné par le courrier rédigé par la personne candidate pour préciser son projet de soins et d'Insertion. Une commission hebdomadaire évalue la recevabilité de la demande. Une rencontre physique (ou si besoin téléphonique) de préadmission peut être organisée.

Les demandes du département sont prioritaires.



MESURE D'ACCOMPAGNEMENT

AVDL (Accompagnement Vers et Dans le Logement) – ADAFF

Service Accompagnement en Faveur de l'Inclusion Sociale :
Carcassonne : 13 bis rue Jules Vallès – 11 000 CARCASSONNE
Narbonne : 12 Quai de Lorraine - 11 100 NARBONNE

Directrice : Céline CALVAYRAC calvayrac.celine@adaff.fr

Cadre référent du Service en Faveur de l'Inclusion Sociale : Delphine MESTRE mestre.delphine@adaff.fr

Composition de l'équipe : Équipe pluridisciplinaire de travailleurs sociaux qualifiés

Missions :

L'AVDL se compose de 3 types de mesure : Une mesure « diagnostic », Une mesure d'aide au 1er pas dans le logement, Une mesure d'aide au maintien dans le logement, dont le but est de :

- Fluidifier les séjours en CHRS ;
- Favoriser les sorties réussies vers le logement des structures d'hébergement ;
- Favoriser le maintien dans le logement, d'un public marginalisé relogé en pension de famille ou en logement ordinaire ;
- Proposer un diagnostic approfondi de la situation de ménages sans logement ou menacé d'expulsion sans proposition de relogement.
- Accompagner le relogement et l'entrée en logement des ménages reconnus prioritaire DALO

Publics :

- Personnes sortantes des structures d'hébergement de type CHRS rencontrant de multiples difficultés ;
- Personnes sans domicile orientées par des instances, dispositifs de veille, d'accompagnements et de coordination des situations de personnes sans logement ;
- Personnes fragilisées par des parcours de logement chaotiques relogées en logement ordinaire ou adaptées (résidences sociales, maison relais) et ne relevant pas des dispositifs de droit commun.
- Requérants ou ménages reconnus prioritaire DALO
- Ménages en procédure d'expulsion

Prescripteur : La commission DALO, les services de l'État chargés du relogement et/ou de la gestion du contingent préfectoral ; la commission spécialisée de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX) ; Le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO), les gestionnaires de structures d'hébergement et de logement adapté

Secteur géographique d'interventions : Département



ASLL (Accompagnement Social Lié au Logement)

SOLIHA :

Directeur Général : Pierre CASTERAS

Directeur adjoint SOLIHA : Christophe Josien

ADAFF :

Directrice : Céline CALVAYRAC

Cadre référent du service : Delphine MESTRE

UDAF :

Directeur : Thibault TORNABENE

Missions : L'ASLL est destiné à permettre l'accès et le maintien durable dans un logement des publics en difficultés. L'accompagnement réalisé vise l'autonomie et la responsabilisation des personnes dans un objectif d'insertion par le logement.

Publics : Sont concernés les ménages relevant du PDALHPD éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence, qui hypothèquent leurs chances d'insertion pour accéder à un logement décent et indépendant ou s'y maintenir.

Secteur géographique d'intervention : Est concerné l'ensemble du territoire du département de l'Aude.

Modalité d'admission : Evaluation de la demande initiale de l'ASLL par un professionnel de l'action sociale ou un RISP via le formulaire de mobilisation du DL3P. Il s'agit des professionnels du Département ou d'autres organismes présents sur le territoire départemental.



Dispositif AGIR

Groupe SOS Solidarités/OFII

5 rue de Mazagran, 11000 CARCASSONNE

agir11@groupe-sos.org

Directeur : Alain LABROUSSE

Composition de l'équipe : Déborah GARCIA, Swann ISERN, Tatiana KOULIKOVA.

Missions : Accompagnement individualisé des BPI vers l'emploi et le logement et appui à la coordination des acteurs locaux de l'intégration.

Publics : bénéficiaire de la protection internationale

Modalité d'admission : orientation par l'OFII pour les BPI signataire du CIR (contrat d'intégration républicaine)

Secteur géographique d'interventions : Département



EQUIPE MOBILE SANTE PRECARITE (EMSP) EMSP11 - Groupe SOS Solidarités

Cité L'Aiguille, 3 rue de Bourgogne, Bat G, Apt 21

11800 TREBES

Tel : 04.68.71.05.91 / fax : 04.84.88.74.33

emsp11@groupe-sos.org

Directeur Régional : Jean-Christophe CATUSSE

Directrice : Sara GODEMAN

Cheffe de service : Gwenaëlle NAVARRO-FARDAO

Composition de l'équipe : infirmiers, médecin, travailleur social, assistant administratif, agent logistique

Publics : personne majeure en situation de précarité du logement, sans domicile fixe, ou accueillie en service de l'AHI : Accueil Hébergement et Insertion (CHRS, accueil de jour, hébergement d'urgence...) éloignés du soin et rencontrant une problématique autour de la santé.

Missions : L'équipe intervient dans une démarche d'**aller-vers** le public afin de :

- Favoriser l'accès aux soins des personnes accompagnées (bilan santé, réalisation de soins, coordination de soins, ouverture de vos droits à l'assurance maladie...)
- Réaliser une évaluation médico-sociale et orienter les personnes accompagnées vers les dispositifs ad hoc
- Réaliser des actions collectives (campagne de vaccination, sensibilisation, etc.)

Modalité d'admission :

Une fiche d'orientation est à renseigner. La commission hebdomadaire évalue la recevabilité de la demande

Les demandes concernent uniquement le département.



*ÉTABLISSEMENTS AVEC
PLACES
D'HEBERGEMENT
-
HORS SIAO*



RÉSIDENCE HABITAT JEUNES

Ligue de l'Enseignement de l'Aude

Publics : Accueil mixte d'usagers âgés de 16 à 25 ans souvent en rupture familiale (possibilité d'accueil jusqu'à 30 ans mais il est imposé que le pourcentage des plus de 26 ans ne dépasse pas le plafond de 25 % du total des locataires, ni plus de 25 % de scolaires et d'étudiants).

Les jeunes sont dans une situation souvent instable et précaire : 70% des résidents vivent avec des ressources en dessous du seuil de pauvreté. L'équipe Habitat Jeunes est là pour aider les résidents à stabiliser leurs situations professionnelles, pour cela, il est impératif qu'ils aient une source de revenu et un projet professionnel ou de formation. Les jeunes sont le plus souvent apprentis ou scolarisés, certains sont en formation, demandeurs d'emploi, stagiaires, ou en contrat de travail.

Missions : Accueillir des jeunes en insertion sociale et professionnelle, en offrant une résidence adaptée à leurs besoins et à leurs niveaux d'autonomie. Habitat Jeunes Carcassonne a développé un parcours résidentiel permettant à chacun de trouver sa place : des logements en collectif avec un accompagnement très appuyé, des logements en collectifs avec un accompagnement plus souple et des logements en diffus. Les places en urgence viennent compléter cette gamme et renforcer la mixité. De nombreux services sont également proposés aux résidents (restauration, laverie, wifi, ...) et des supports d'animation ainsi qu'un accompagnement socio-éducatif.

Modalité d'admission : Les usagers sont orientés le plus souvent par les partenaires : la MLOA, les travailleurs sociaux, les centres de formation, les MDS.

Toutes les demandes se font actuellement en ligne sur le site www.habitatjeunes11.org.

Toutes les demandes sont ensuite évaluées en commission d'attribution des logements. L'admission est soumise à des ressources et au fait d'être en recherche active de travail ou de formation. Quelques places sont réservées à des jeunes ayant un suivi ASE, ainsi que pour les mineurs isolés étrangers, en difficulté et ayant besoin d'un étayage plus conséquent.



Limoux

RHJ « Louise Michel », 6 Impasse André Chénier, 11300 LIMOUX / 04.68.74.70.70

Directrice : Lucie PICCOLO

Composition de l'équipe : DEES, veilleurs de nuit, agent d'entretien

Places : 54 places (dont 1 place urgence)

Carcassonne

RHJ « Jean Zay » 26 avenue Claude Bernard, 11000 CARCASSONNE / 04.68.25.13.93

RHJ « Condorcet » 41 rue Armagnac, 11000 CARCASSONNE / 04.68.25.03.88

Directeur : Mélanie WEBER

Composition de l'équipe : Master ESS, Travailleurs sociaux (animateurs, CESF), veilleurs de nuit, agents polyvalents restauration et entretien

Places : 157 places (dont 4 places urgence).

Restaurant Associatif : Un restaurant complètement refait à neuf fin 2018 pour accueillir les résidents, mais également des travailleurs de différentes structures conventionnées. Une cuisine saine est proposée et cuisine sur place quotidiennement.

Castelnaudary

RHJ « Jean Macé » 70 av. du 8 mai 1945, 11400 CASTELNAUDARY / 04.68.23.65.60

Adjointe de direction : Lucie PICCOLO

Composition de l'équipe : DEES, ASS, veilleurs de nuit, agent polyvalent de restauration, agent d'entretien

Places : 60 places (dont 1 place urgence)



DISPOSITIF D'HEBERGEMENT POUR LES DEMANDEURS D'ASILE

Hébergement d'Urgence Demandeurs d'Asile (HUDA) FAOL Ligue de l'Enseignement Aude

51 Avenue Jules Verne - BP 2005, 11000 CARCASSONNE / 04.68.71.96.00 / huda@ligue11.org

Coordinatrice Dispositifs Asile/Réfugiés HUDA, CADA, CPH et HUDC : Caroline SPOLI

Cheffe de service HUDA : Magali BONHOMME

Composition de l'équipe : 5 Travailleurs sociaux.

(ES/AS/ CESF / Master 2 Droit humanitaire, droits de l'Homme)

Places : 123 places - Hébergement en diffus et occasionnellement en cohabitation via 33 appartements (T3, T5) à Carcassonne, Trèbes, Castelnaudary, Alzonne, Quillan, Espéraza.

Public : Demandeurs d'Asile de toutes origines, en famille et/ou isolés, en procédure Dublin, accélérée ou normale

Missions de l'HUDA :

- Accueillir, héberger et domicilier,
- Accompagnement dans les démarches administratives et juridiques,
- Accompagnement sanitaire et social,
- Développement de partenariats avec les collectivités locales et tissu associatif,
- Hébergement des demandeurs d'asile faisant l'objet d'une procédure Dublin
- Accompagnement à la sortie.

Modalité d'admission : Orientations faites par l'OFII (DT Montpellier-Toulouse) via le CAES Montpellier-Toulouse

Signature d'un contrat de séjour, versement d'une caution (échancier possible).

Versement d'une participation à l'hébergement : 10% des revenus (personnes ayant des revenus supérieurs ou égaux au RSA).



Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CADA) FAOL Ligue de l'Enseignement Aude

Carcassonne

51 Avenue Jules Verne - BP 2005, 11000 CARCASSONNE / 04.68.71.09.93 / cada.carcassonne@ligue11.org

Coordinatrice Dispositifs Asile/Réfugiés HUDA, CADA, CPH et HUDC : Caroline SPOLI

Directrice : Fabienne TIGLHIT fabienne.tighlit@ligue11.org

Composition de l'équipe : 6 Travailleurs sociaux (CESF, ES, ME, CIP)

Places : 90 places - Hébergement en diffus et occasionnellement en cohabitation via 18 appartements à Carcassonne.

Public : Demandeurs d'asile de toutes origines en Famille et/ou Isolés en procédure normale.

Missions du CADA :

- Accueillir, héberger et domicilier
- Accompagnement administratif, sanitaire et social
- Accompagnement pour l'accès aux droits fondamentaux (PUMA, CMU-C, ADA...)
- Accompagnement dans la procédure de demande d'asile, aide à la constitution des dossiers OFPRA, CNDA, AJ
- Aide dans les actes du quotidien, soutien à la parentalité et à la scolarité
- Aide à la sortie du CADA

Modalité d'admission : Orientations faites par l'OFII (DT Montpellier-Toulouse) via le CAES de Montpellier-Toulouse.

Signature d'un contrat de séjour, versement d'une caution (échancier possible).

Versement d'une participation à l'hébergement : 10% des revenus (personnes ayant des revenus supérieurs ou égaux au RSA).

Narbonne

14 Boulevard Gambetta, 11100 NARBONNE / 04.68.43.69.08 / cada.narbonne@ligue11.org

Ce service est rattaché au CADA de Lagrasse.

Coordinatrice Dispositifs Asile/Réfugiés HUDA, CADA, CPH et HUDC : Caroline SPOLI

Chef de service : Xavier PERSIANI

Composition de l'équipe : 4 Travailleurs sociaux (CESF)

Financement : DDETSPP

Places : 52 places (prévision 60 places en fin d'année 2023 projet extension 20 places CADA) - Hébergement en diffus et occasionnellement en cohabitation via 12 appartements (du T3 au T5). 4 places dédiées LGBT.

Public : Demandeurs d'asile de toutes origines en Familles et/ou Isolés en procédure normale et accélérées.

Modalité d'admission : Orientations faites par l'OFII (DT Montpellier-Toulouse) via le CAES de Montpellier-Toulouse.

Signature d'un contrat de séjour, versement d'une caution (échancier possible).

Versement d'une participation à l'hébergement : entre 15% et 25% des revenus selon la composition familiale (personnes ayant des revenus supérieurs ou égaux au RSA).



Lagrasse

Le clos d'Orbieu, 11200 LAGRASSE / 04.68.43.17.19 / cada.lagrasse@ligue11.org

Coordinatrice Dispositifs Asile/Réfugiés HUDA, CADA, CPH et HUDC : Caroline SPOLI

Chef de service : Xavier PERSIANI

Composition de l'équipe : 4 Travailleurs sociaux (CESF, ES)

Places : 50 places - Hébergement en semi collectif via 13 appartements (du studio au T3) composant la résidence « Clos d'Orbieu » à Lagrasse.

Public : Demandeurs d'asile de toutes origines, en Familles, en procédure normale et accélérée.

Modalité d'admission : Orientations faites par l'OFII (DT Montpellier-Toulouse) via le CAES de Montpellier-Toulouse.

Signature d'un contrat de séjour, versement d'une caution (échéancier possible).

Versement d'une participation à l'hébergement : entre 15% et 25% des revenus suivant la composition familiale (personnes ayant des revenus supérieurs ou égaux au RSA).

Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CADA)

France Terre d'Asile

22 Rue Blériot, 11300 LIMOUX / 04.68.69.77.90

Directrice : Christine RATZEL

Composition de l'équipe : Intervenants sociaux

Places : 90 places - Mode d'hébergement en diffus dans la ville de Limoux.

Publics : Les personnes sont accueillies en CADA le temps de leur procédure de demande d'asile. Les résidents sont de toutes origines, avec des typologies de ménages diverses (en famille, isolé...).

Missions du CADA :

- Accueil et hébergement,
- Suivi administratif,
- Aide au dossier de demande d'asile,
- Accès à la santé,
- Scolarisation des enfants,
- Gestion de la sortie du CADA.

Modalité d'admission : Orientations faites par l'OFII Régional (Montpellier –Toulouse)



Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CADA) SOLIHA

Adresse : 45 avenue de Provence - 11100 Narbonne / 04.68.11.97.87

Directeur Général : Pierre CASTERAS

Chef de service du CADA : Arezki OUCHENIR 06 77 62 45 38

Places : 70 places

Publics : hommes isolés et familles avec enfants

Missions du CADA :

- Assurer l'accueil et l'hébergement des demandeurs d'asile orienté par l'OFII
- Domicilier les demandeurs d'asile hébergés au sein du CADA
- Assurer l'accompagnement du demandeur d'asile dans ses démarches administratives
- Assurer l'accompagnement du demandeur d'asile dans l'accès aux soins
- Aider le demandeur d'asile à constituer son dossier de demande d'asile à l'OFPRA
- Aider le demandeur d'asile à constituer en cas de rejet son recours auprès de la CNDA
- Communiquer au demandeur d'asile la fin de sa prise en charge, « dès que » la décision définitive sur sa demande d'asile lui est parvenue
- Assurer l'accompagnement du demandeur d'asile à la sortie du CADA (6 mois maximum en cas d'acceptation de la demande d'asile) vers l'accès au droit commun (droits-sociaux, logement)
- Assurer l'accompagnement du demandeur d'asile à la sortie du CADA (1 mois en cas de refus) et proposer une aide au retour

Modalité d'admission :

- Orientation Nationale ou Régionale
- Orientation réalisée par le biais de l'OFII



Centre Provisoire d'Hébergement (CPH)

FAOL Ligue de l'Enseignement 11

1 rue Buffon Immeuble l'Onyx - 11000 CARCASSONNE / 04.68.71.19.82 / service.cph@ligue11.org

Coordinatrice Dispositifs Asile/Réfugiés HUDA, CADA, CPH et HUDC : Caroline SPOLI

Chef de service CPH : Nicolas CLARY nicolas.clary@ligue11.org

Composition de l'équipe : 5 Travailleurs sociaux (CESF, ES)

Places : 60 places (dont 3 femmes isolées) - Hébergement diffus avec cohabitation occasionnelle via 16 appartements (du T3 au T4) à Carcassonne.

Publics : Bénéficiaires d'une Protection Internationale (statut de réfugié ou protection subsidiaire) en Familles ou Isolés.

Missions : Sur une prise en charge de 9 mois, les BPI sont accompagnés dans l'ensemble de leurs démarches d'insertion.

- Accueillir, héberger, domicilier
- Accompagnement à l'accès aux droits fondamentaux (civiques et sociaux)
- Accompagnement aux soins et à la santé.
- Accompagnement vers l'emploi et/ou la formation professionnelle selon un projet individualisé.
- Assurer l'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne, ainsi que le soutien à la parentalité et à la scolarité.
- Accompagner vers l'insertion par le logement et préparer la sortie du centre.
- Accompagner les bénéficiaires à la vie sociale et l'insertion dans le tissu social par des actions de coopération avec les acteurs locaux afin de mobiliser les dispositifs de droit commun existants.
- Faciliter l'accès à une formation linguistique.
- Être le référent pour des actions d'intégration des bénéficiaires d'une protection internationale présents sur le territoire, à travers la signature d'une ou plusieurs conventions.

Modalité d'admission : orientations faites par l'OFII (DT Montpellier-Toulouse)

Signature d'un contrat de séjour, versement d'une caution (échancier possible).

Versement d'une participation à l'hébergement : 10% des revenus (personnes ayant des revenus supérieurs ou égaux au RSA).



APPARTEMENTS DE COORDINATION THERAPEUTIQUE (ACT)

ACT Carcassonne - Groupe SOS Solidarités

61 rue de Genévriers, 11000 CARCASSONNE
Tel : 04.68.72.02.71 / fax : 04.68.25.36.15
act.carcassonne@groupe-sos.org

Antenne Narbonne
1 rue Garancière, 11100 NARBONNE
Tel : 04.68.43.96.35

Directeur Régional : Jean-Christophe CATUSSE

Directrice : Sara GODEMAN

Chef de service : Régis DELPLACE

Composition de l'équipe : Travailleurs sociaux, infirmiers, médecins coordinateurs, accompagnants éducatifs et sociaux, assistant administratif, agents logistiques

Places : 33 places avec des hébergements en diffus individuels ou en collocations (2 personnes par appartement):

- 18 places sur Carcassonne
- 15 places sur Narbonne

17 places en accompagnement Hors les murs :

- 10 sur le Carcassonnais
- 7 sur le Narbonnais

Publics : Les ACT s'adressent à des personnes atteintes de pathologies chroniques et invalidantes, en situation de rupture sociale et/ou familiale et nécessitant une coordination thérapeutique. Ils accueillent des adultes hommes et femmes, célibataires ou en couple, avec ou sans enfant.

Missions :

- Permettre l'accès aux soins, le prolongement de la prise en charge médicale, et faciliter la complémentarité des soins dans le cadre d'un projet thérapeutique global.
- Offrir un accompagnement social individualisé, une aide dans l'accès et le maintien des droits et des liens sociaux et familiaux.
- Apporter un soutien dans la gestion de la vie quotidienne, adapté aux besoins et aux compétences de chacun.
- Favoriser un gain d'autonomie, et l'orientation vers des conditions d'existence appropriées à chacun.

Modalité d'admission :

Un dossier d'admission comportant une lettre évoquant le projet de la personne, doit être rempli et un dossier médical complet doit être fourni. Une rencontre de préadmission est ensuite organisée au sein de l'établissement ou grâce à un entretien téléphonique. A la suite, une commission hebdomadaire se réunit afin d'évaluer la recevabilité de la demande, le médecin statue sur le volet médical et les travailleurs sociaux sur le projet. Les demandes du département sont prioritaires en fonction de leur ancienneté.



LITS HALTE SOINS SANTÉ (LHSS)

LHSS Trèbes - Groupe SOS Solidarités

Cité L'Aiguille, 3 rue de Bourgogne, Bat G, Apt 21, 11800 TREBES

Tel : 04.68.71.05.91 / fax : 04.84.88.74.33

lhss-lam11@groupe-sos.org

Directeur Régional : Jean-Christophe CATUSSE

Directrice : Sara GODEMAN

Chef de service : Gwenaëlle NAVARRO-FARDAO

Composition de l'équipe : aides-soignants, infirmiers, médecin, travailleur social, accompagnants éducatifs et sociaux, assistant administratif, agents logistiques

Places : 21 places avec des hébergements temporaires en diffus en colocation (jusqu'à 3 personnes) dans la ville de Trèbes.

Publics : Personnes majeures sans domicile fixe, quelle que soit leur situation administrative, ne pouvant être prises en charge par d'autres structures, dont la pathologie ou l'état général, somatique ou psychique, ne nécessite pas une prise en charge hospitalière ou médico-sociale spécialisée mais est incompatible avec la vie à la rue. Elles ne sont pas dédiées à une pathologie donnée.

Missions :

- Proposer et dispenser aux personnes accueillies des soins médicaux et paramédicaux adaptés, qui leur seraient dispensés à leur domicile si elles en disposaient, et de participer à l'éducation à la santé et à l'éducation thérapeutique des personnes accueillies ;
- Mettre en place un accompagnement social personnalisé visant à faire reconnaître et valoir les droits des personnes accueillies ;
- Elaborer avec la personne un projet de sortie individuel.

Modalité d'admission :

Un dossier d'admission est à renseigner. Une rencontre (physique ou téléphonique) de préadmission peut être organisée. La commission hebdomadaire évalue la recevabilité de la demande. Les demandes du département sont prioritaires.



LITS D'ACCUEIL MEDICALISES (LAM) LAM 11 - Groupe SOS Solidarités

Cité L'Aiguille, 3 rue de Bourgogne, Bat G, Apt 21

11800 TREBES

Tel : 04.68.71.05.91 / fax : 04.84.88.74.33

lhss-lam11@groupe-sos.org

Directeur Régional : Jean-Christophe CATUSSE

Directrice : Sara GODEMAN

Cheffe de service : Gwenaëlle NAVARRO-FARDAO

Composition de l'équipe : aides-soignants, infirmiers, médecin, travailleur social, accompagnants éducatifs et sociaux, assistant administratif, agents logistiques

Places : 8 places avec des hébergements temporaires en diffus en colocation (jusqu'à 3 personnes) dans la ville de Trèbes.

Publics : Personnes majeures sans domicile fixe, quelle que soit leur situation administrative, atteintes de pathologies lourdes et chroniques, irréversibles, séquellaires ou handicapantes, de pronostic plus ou moins sombre, ne nécessitant pas une prise en charge hospitalière ou médico-sociale spécialisée mais étant incompatibles avec la vie à la rue, pouvant engendrer une perte d'autonomie et ne pouvant être prises en charge dans d'autres structures.

Missions :

- Proposer et dispenser aux personnes accueillies des soins médicaux et paramédicaux adaptés et de participer à l'éducation à la santé et à l'éducation thérapeutique des personnes accueillies ;
- Apporter une aide à la vie quotidienne adaptée ;
- Mettre en place un accompagnement social personnalisé visant à faire reconnaître et valoir les droits des personnes accueillies ;
- Elaborer avec la personne un projet personnalisé et de le mettre en œuvre.

Modalité d'admission :

Un dossier d'admission est à renseigner. Une rencontre (physique ou téléphonique) de préadmission est organisée. La commission hebdomadaire évalue la recevabilité de la demande. Les demandes du département sont prioritaires.



SIGLES

AAH	Allocation Adulte Handicapé
ACT	Appartement de Coordination Thérapeutique
ADAFF	Association Départementale d'Aide aux Femmes et Familles
AGLS	Aide à la Gestion Locative Sociale
AIA	Accueil Info Addiction
ALT	Allocation Logement Temporaire
ALUR	Accès au Logement et un Urbanisme Rénové
AMP	Aide Médico-Psychologique
APL	Aide Personnalisée au Logement
ARS	Agence Régionale de Santé
ASE	Aide Sociale à l'Enfance
ATR	Appartement Thérapeutique Relais
AUA	Aude Urgence Accueil
AVA	Atelier à la Vie Active
AVDL	Accompagnement Vers et Dans le Logement
BPI	Bénéficiaire de la Protection Internationale
CADA	Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile
CAF	Caisse d'Allocation Familiale
CASF	Code de l'Action Sociale et des Familles
CAO	Centre d'Accueil et d'Orientation
CCAPEX	Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CESF	Conseiller en Economie Sociale et Familiale
CHRS	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CHS	Centre d'Hébergement et de Stabilisation
CHU	Centre d'Hébergement d'Urgence
CL3P	Commission Logement des Publics Prioritaires du PDALHPD
CPH	Centre Provisoire d'Hébergement
CPIP	Conseiller Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
DA	Demandeur d'Asile
DALO	Droit Au Logement Opposable
DEETSPP	Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations
DEES	Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé
DEME	Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur
DNA	Dispositif National d'Accueil



EJE	Educateur de Jeunes Enfants
EMSP	Equipe Mobile Santé Précarité
FAOL	Fédération Audoise des Œuvres Laïques
FONJEP	Fond de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire
HLM	Habitation à Loyer Modéré
HUDA	Hébergement d'Urgence de Demandeurs d'Asile
HUDC	Hébergement d'Urgence de Droit Commun
HUF	Hébergement Urgence Femme
HUFPPN	Hébergement d'Urgence Femmes Pré Post Natalité
IML	Inter Médiation Locative
LAM	Lits d'Accueil Médicalisés
LHSS	Lits Halte Soins Santé
MLI	Mission Locale d'Insertion
OFII	Office Français de l'Immigration et l'Intégration
OFPRA	Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides
PDALHPD	Plan Départemental d'Accueil pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisés
PLAI	Prêt Locatif Aidé d'Intégration
RHJ	Résidence Habitat Jeunes
RHJ U	Résidence Habitat Jeunes Urgence
RSA	Revenu de Solidarité Active
SIAO	Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
SI-SIAO	Système Informatique du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
SPIP	Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
TISF	Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale